



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2023-117

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2023

# Sommaire

## **Préfecture des Hautes-Pyrénées /**

65-2023-04-18-00002 - Arrêté du 07 avril 2023 portant prorogation du mandat des membres du conseil départementale des Hautes-Pyrénées pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (1 page)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2023-04-18-00002

Arrêté du 07 avril 2023 portant prorogation du  
mandat des membres du conseil  
départementale des Hautes-Pyrénées pour les  
combattants et victimes de guerre et la mémoire  
de la Nation



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE**

**Arrêté du 07 avril 2023 portant prorogation du mandat des membres du conseil  
départemental des Hautes-Pyrénées pour les combattants et victimes de guerre et la  
mémoire de la Nation**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment ses articles R.613-5 et R.613-9 ;

**Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment l'article 14 de la sous-section 2 concernant le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

**Vu** le décret n°2009-1755 du 30 décembre 2009 modifiant la partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

**Vu** l'arrêté du 18 janvier 2011 relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2019-06-28-013 du 28 juin 2019 portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

**Vu** la directive générale n°05/B/ONACVG du 11 mars 2019 définissant la composition, l'organisation et le fonctionnement des structures partenariales de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Sur proposition du Directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres des Hautes-Pyrénées,

**ARRETE**

**Article 1 :** La validité du mandat des membres du conseil départemental des Hautes-Pyrénées pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation est prorogée jusqu'à la date de renouvellement du conseil d'administration de l'Office national des combattants et victimes de guerre, soit le 1er février 2024.

**Article 2 :** Le Préfet des Hautes-Pyrénées et le directeur du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre des Hautes-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

A Tarbes, le 07 avril 2023

  
Jean SALOMON

Office National des Combattants et Victimes de Guerre  
Service Départemental des Hautes-Pyrénées  
3 Rue des Ursulines - CS 71702 - 65013 TARBES Cedex 9